

AFFAIRES n° 41 - Marché de gré à gré passé avec M. GUIRAUD, Sculpteur à PARIS, pour l'exécution de la première tranche des travaux de décoration du plafond de la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville.

M. Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je crois devoir vous rappeler que dans sa séance du 12 Août 1964, le Conseil Municipal avait voté un emprunt de 10.140.000, frs. CFA. à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de décoration du plafond de la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville.

Cet emprunt a été refusé par le motif que les travaux envisagés ne comp- taient pas parmi ceux pour lesquels la Caisse des Dépôts et Consignations est suscep- tible de consentir des prêts sur les disponibilités des caisses d'Épargne.

La Commune s'est alors tournée vers le CREDIT FONCIER DE FRANCE qui a refusé à son tour de nous consentir cette avance, motif pris de ce que des accords conclus en 1951, créaient un monopole de fait en faveur de la Caisse Centrale de Coopération Economique dans les Départements d'Outre-Mer.

L'Administration communale a dû, en conséquence, prévoir l'exécution de ce travail en plusieurs tranches et au moyen de ses propres ressources.

Je vous demande donc, Messieurs, de bien vouloir ratifier un marché de gré à gré d'un montant de 2.450.000, frs. CFA. passé avec M. GUIRAUD, Sculpteur à Paris, pour l'exécution de la première tranche des travaux de décoration du plafond de la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville.

La dépense correspondante sera payée au moyen d'un crédit inscrit au chapitre 230-19 du budget communal 1964 sous le titre "Réfection plafond de l'Hôtel de Ville".

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.